

Nomination de Mme Marine CANEHAN
aux fonctions de responsable par interim du service
Ressources et Qualité de la délégation Rhône Auvergne

DEC110885DR07

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° DEC100021DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Décide

Article 1^{er}

Mme Marine CANEHAN, Assistant Ingénieur, est nommée, à compter du 1^{er} Janvier 2011, responsable par interim du service Ressources et Qualité de la délégation Rhône Auvergne.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21 mars 2011

P/ le Président et par délégation

La déléguée régionale

Claudine SCHMIDT-LAINE